



Liquidation Judiciaire

Par **am.mgt**, le **12/03/2020** à **09:53**

Bonjour,

Suite à l'achat d'un véhicule à un garagiste peu scrupuleux, je suis passée devant le tribunal d'instance de ma ville, qui m'a donné raison. Je précise que j'ai agi sans avocat, mais accompagnée d'un huissier.

A l'heure d'aujourd'hui, j'ai dû avancer environ 400€ de frais d'huissier de ma poche, sans aucun remboursement de la part adverse, qui après jugement, me doit la somme de 3000€, dommages et intérêts compris.

Actuellement, l'huissier me demande de nouveau 282€ (après avoir constaté sur le compte du garagiste qu'il n'y a rien) et me conseille de faire fermer le garage, en l'assignant en liquidation judiciaire. Le souci c'est qu'en plus, je viens de constater que ce monsieur avait ouvert une nouvelle société à côté, avec un capital social non plus de 1000€ mais de 10 000€, il a donc de quoi me rembourser.

Est-ce possible pour moi, en tant que particulier sans avocat, d'assigner ce garage en liquidation judiciaire et espérer récupérer mon argent ?

Merci.